

Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 24 JUIN 2019

Affiché le 1^{er} juillet 2019.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 19 juin 2019, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Christophe DAVID-HENRIET - Marie-Rose RIZZO - Joël SUBTIL Alain BRITEL - Thierry REBERE - Agnès DUBOIS - Janine DURET Josiane TOURRES	
Etaients excusés	Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER (procuration à Jean-Claude GAILLARD) - Héléne VIOLY - Fabien CHAVET - Anaïs JULLIEN - Nicolas RIPPE - Isabelle SERRAND - Stéphanie CORNATON	
Secrétaire de séance	Thierry REBERE	
Conseillers en exercice : 19	<u>à 19h</u>	<u>à partir de 19h13</u>
	Présents : 10	11
	Votants : 11	12

APPROBATION COMPTE RENDU DU 9 AVRIL 2019

Le compte rendu du Conseil municipal du 9 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

ARRET PROJET PLUIH : AVIS COMMUNE

Mme le Maire expose au Conseil qu'il convient de prendre position sur le projet du PLUIH arrêté en Conseil communautaire du 4 avril 2019.

Elle rappelle que les 2 référents désignés au sein de chaque Commune ainsi que les Maires ont été régulièrement associés aux travaux d'élaboration du PLUIH.

Elle indique qu'avant l'enquête publique qui aura lieu en septembre 2019, il est important de faire remonter les remarques, pour la plupart déjà formulées lors des réunions avec HBA mais non prises en compte.

Arrivée de Janine DURET à 19h13 Présents : 11 Votants : 12.

Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité :

- FAIT PART des observations suivantes :

- 1) servitudes d'utilité publique : quid des conduites de gaz et des sentiers de randonnée ?
- 2) Orientations d'aménagement et de programmation n° 2, page 24/116 : « Réseaux et autres enjeux » : remplacer *systématiques* par *systématiquement*.
- 3) Orientations d'aménagement et de programmation n° 3, page 23/116 : « Principes d'aménagement » : le site localisé dans le centre ville de DORTAN permet la construction de 30 à 45 logements sous la forme de collectifs. Il est demandé de réduire ce nombre à 15, ce qui paraît déjà beaucoup. « Réseaux et autres enjeux » : remplacer *systématiques* par *systématiquement*.
- 4) Zonage : modifier une parcelle lieu-dit « La Combe » et la passer en zone A au lieu de 2AU.
- 5) Zonage : rectifier le tracé de la voie d'accès à la STEP, ne correspondant pas à la situation sur le terrain.
- 6) Zonage : vers le cimetière, enlever la zone N au milieu d'une parcelle communale en zone Ue.
- 7) Zonage : à Maissiat d'en Bas, suivre le périmètre du lotissement en cours d'aménagement et classer en zone U4. Sous Panloup, parcelle à laisser en U4 car bâtie.
- 8) Zonage : vers La Roche, enlever la zone Ap qui ne se justifie pas.



Commune de DORTAN (01590)

- 9) Zonage : vers le stade, agrandir la zone Ne qui forme une entité avec les terrains de sport et inclure les jardins.
 - 10) Zonage : à Bonaz, étendre la zone de « bâtiment traditionnel », rajouter 2 maisons, exclure les hangars.
 - 11) Zonage : l'emplacement réservé sur la Conche (pour la STEP) a-t-il toujours lieu d'être ?
- EMET un avis favorable sur le PLUIH, sous réserve d'une prise en compte avec suite favorable donnée aux observations ci-dessus.

MODIFICATION CHARTE REPRIS ESPACES COMMUNS LOTISSEMENTS PRIVES AUTORISES SUR LA COMMUNE

Mme le Maire explique au Conseil que, suite au transfert des compétences eau et assainissement à Haut-Bugey Agglomération, il convient de mettre en cohérence la charte conditionnant la reprise des espaces communs des lotissements privés autorisés sur la Commune.

Elle propose, en conséquence, de modifier l'article 2 « Réseaux » en remplaçant les trois premiers paragraphes ainsi qu'il suit :

« Les réseaux d'alimentation en eau potable et les réseaux d'assainissement (eaux pluviales, eaux usées, assainissement individuel par le SPANC) relèvent de la compétence de HBA ».

Délibération : oui à l'unanimité.

SERVITUDE DE PASSAGE UTILISATION FOUR

Mme le Maire informe le Conseil que la Commune est propriétaire de la parcelle ZC 257, route de Maissiat, où se situe le four communal dont l'accès ne peut se faire que par la parcelle contiguë cadastrée ZC 258 appartenant à Mme BONNAVION Marie-Angélique.

Elle précise que, pour permettre l'utilisation du four dans de bonnes conditions, il est nécessaire de passer et de stationner sur la propriété de Mme BONNAVION, cette dernière ayant donné son accord à la mise en place, à titre gratuit, d'une servitude de passage au profit de la Commune qui prendra à sa charge les frais d'acte.

Délibération : oui à l'unanimité :

CABINET MEDICAL : CONVENTIONS AVEC EPF DE L'AIN PORTAGE FONCIER ET MISE A DISPOSITION

Mme le Maire rappelle au Conseil son accord de principe donné lors de sa séance du 6 février 2019 pour l'acquisition :

- du cabinet médical ;
- du matériel et du mobilier appartenant au docteur NOUYRIGAT, dont l'acquisition a été entérinée par délibération n° 2019-021 du 9 avril 2019 ;

dans le but de faciliter l'installation d'un nouveau médecin à DORTAN. A ce sujet, elle signale qu'un médecin venant de Roumanie sera reçu cette semaine par les professionnels de santé et les élus.

Elle précise que l'Etablissement Public Foncier (EPF) de l'Ain a été chargé de mener les négociations avec le propriétaire en vue de l'acquisition du lot 25 d'une superficie de 104.41 m² faisant partie de l'ensemble immobilier bâti sis sur le territoire de la Commune identifié au cadastre sous les références section AB n° 83, d'une superficie totale cadastrale de 975 m².

Le propriétaire a accepté de céder cet immeuble, en très bon état, pour la somme de 110 000 € HT (frais en sus).

Ainsi et dans ce contexte, elle ajoute qu'une convention de portage foncier doit être signée entre la Commune et l'EPF de l'Ain, laquelle prévoit les modalités financières de portage et dispose notamment que :

- la Commune s'engage :
 - à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins et sans condition à la fin du portage les biens en question ;
 - à rembourser à l'EPF de l'Ain la valeur du stock par annuités constantes sur 12 ans. La première annuité sera versée à la date anniversaire de l'acte d'acquisition du bien ;
 - au paiement à l'EPF de l'Ain, chaque année à la date anniversaire de la signature de l'acte d'acquisition, des frais de portage correspondant à 1,5 % HT l'an du capital restant dû ;
- ladite convention vaut promesse d'achat et de vente entre les parties.



Commune de DORTAN (01590)

Mme le Maire précise également que les statuts de l'EPF de l'Ain prévoient la mise à disposition des biens acquis par ce dernier au profit de la Commune et propose la passation d'une convention disposant, notamment, que :

- l'EPF de l'Ain met à disposition de la Commune les biens, objet de ladite convention, laquelle s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien du tènement en question et devra en assumer les charges induites ;
- la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Délibération : oui à l'unanimité.

CONVENTION OCCUPATION PRIVATIVE DOMAINE PUBLIC CELLNEX FRANCE

Mme le Maire rappelle au Conseil la convention d'occupation du domaine public signée le 25 octobre 2000 entre la Commune et BOUYGUES TELECOM pour l'implantation d'une station radioélectrique et d'équipements de communications électroniques sur une partie des parcelles communales AD 247 et 679, lieu-dit « La Mouille », à côté du stade de foot.

Elle précise que BOUYGUES TELECOM a, par courrier du 18 juillet 2016, sollicité le transfert de la convention à la Société CELLNEX FRANCE, entériné par délibération du Conseil municipal du 11 octobre 2016.

Elle donne connaissance d'une nouvelle proposition de convention établie par CELLNEX FRANCE pour la location des parties de parcelles précitées, d'une durée de 12 ans renouvelable par périodes successives de 12 ans, moyennant une redevance annuelle de 3 932.60 € nets, indexée de 2 % chaque année.

Délibération : oui à l'unanimité :

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Mme le Maire informe le Conseil qu'il convient, pour la rentrée de septembre 2019, de réorganiser les services scolaires et périscolaires en procédant à :

- 1) la création, à compter du 30 août 2019, d'un poste d'ATSEM à temps non complet (18h30 par semaine) à pourvoir au niveau du cadre d'emplois des ATSEM. Le cas échéant et, compte tenu du caractère aléatoire de cet emploi qui pourrait être supprimé en cas de baisse des effectifs, le recrutement pourra se faire par voie contractuelle sur la base de l'indice brut du 1^{er} échelon du grade d'ATSEM ;
- 2) la modification, avec l'accord des agents et à compter du 1^{er} septembre 2019, de la durée hebdomadaire des postes suivants :
 - 1 agent périscolaire polyvalent à temps non complet qui passe de 14h30 à 13h30 par semaine ;
 - 1 agent d'entretien à temps non complet qui passe de 9h15 à 10h par semaine.

Délibération : oui à l'unanimité.

TRAVAUX SYLVICOLES FORET COMMUNALE : DEMANDE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

André PERRIN rappelle au Conseil que des travaux seront réalisés en forêt communale, dont le dégageage manuel des régénérations naturelles sur la parcelle 4 d'une surface de 3 ha.

Il précise que ces travaux, estimés à 2 702 € HT, sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 40 % par la Région Auvergne-Rhône Alpes et propose de solliciter cette aide financière.

Délibération : oui à l'unanimité.

POSE COUSSINS BETON RUE DU 21 JUILLET 1944 : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Ce point est reporté à un prochain Conseil municipal.

TRANSFERT DES BIENS DE SECTIONS A LA COMMUNE

André PERRIN propose, pour des raisons de simplification administrative, de transférer les biens des sections de Bonaz, Uffel, Emondeau, Maissiat, Vouais et Sénissiat à la Commune, sachant que le hameau de la Bergère en fait déjà partie.

Délibération : oui à l'unanimité.



Commune de DORTAN (01590)

MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE L'ONF

Mme le Maire fait part de l'inquiétude grandissante concernant l'avenir de ce service public qui connaît de grosses difficultés financières et dont la direction générale aurait annoncé 1 500 nouvelles suppressions de postes dont 460 dès 2019.

Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité :

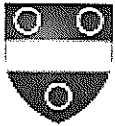
- REAFFIRME son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par l'ONF et s'inquiète de sa remise en cause.
- DEPLORE la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.
- SOUTIENT les personnels de l'ONF et DEMANDE au gouvernement :
 - l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF ;
 - le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales ;
 - le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

VŒU PRINCIPES ET VALEURS EVOLUTION SYSTEME DE SANTE

Mme le Maire présente le courrier de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui, aux côtés de la Fédération hospitalière de France, de Régions de France et de l'Assemblée des départements de France, invitent les élus locaux à adopter un vœu commun sur les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité :

- SOUHAITE affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.
- DEMANDE donc que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :
 1. la lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité (*en particulier en zone périurbaine et rurale*) adaptée aux territoires.
 2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.
 3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
 4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
 5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
 6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
 7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
 8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.
- AUTORISE Mme le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.



Commune de DORTAN (01590)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU D'HAUTEVILLE (CCPH) : DEBAT SUR RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES EXERCICES 2011 A 2017

Mme le Maire présente le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion de la CCPH, exercices 2011 à 2017 tout en précisant que cette dernière a récemment intégré HBA (depuis le 1^{er} janvier 2019). Ce rapport, présenté au Conseil communautaire de HBA le 6 juin 2019, doit donner lieu à débat du Conseil municipal de chaque Commune membre.

Elle précise que la CRC fait part de ses inquiétudes, notamment financières, sur trois projets structurants en cours repris par HBA et pour lesquels elle a émis les observations et recommandations suivantes :

- projet de centre aqua / thermo ludique, alimenté par un forage en eau profonde, dont la gestion et la construction seraient confiées à des privés : la CRC note que ce projet n'a pu trouver d'investisseurs privés et que l'étude de faisabilité économique de 2005 aurait mérité d'être actualisée.
- Projet de cité médiévale de Montcornelles : le déficit estimé des premières années d'exploitation ne semble pas reposer sur des prévisions des plus prudentes de la CCPH.
- Projet d'installation d'un réseau de neige de culture à basse altitude sur le site de Terre-Ronde : sa viabilité économique ne semble pas assurée dans un contexte de réchauffement climatique. Les résultats des premiers exercices d'exploitation sont déficitaires.

Deux recommandations sont faites par la CRC :

1. Procéder à une réévaluation des risques juridiques, techniques et financiers et aux conditions de mise en œuvre des projets de centre aqua / thermo ludique et de cité médiévale.
2. Préciser les durées d'amortissement des immobilisations du budget annexe dédié à la gestion du site de Terre-Ronde.

Mme le Maire informe des réponses que HBA entend donner à ces recommandations :

- projet de centre aqua / thermo ludique : le forage se poursuit pour atteindre les 900 mètres avec l'attente de trouver une eau chaude et claire. Une étude de marché sera par la suite lancée avec Aintourisme pour accompagner le projet et ainsi fournir à des porteurs de projets des éléments des plus actuels. La gestion et la construction du centre seraient confiées à des privés et des contacts sont en cours.
- Projet de cité médiévale de Montcornelles : l'entrée du Département et de Aintourisme au Conseil d'administration et dans le capital de la SCIC viennent consolider cette dernière. HBA entrant également au Conseil d'administration, cela représente 45 % des droits de vote si l'on y ajoute ARANC. Ce pourcentage est suffisant pour créer une minorité de blocage. Le reste à charge de HBA pour ce projet se monte à environ 200 000 €.
- Projet d'installation d'un réseau de neige de culture à basse altitude sur le site de Terre-Ronde : HBA souhaite poursuivre la dynamique lancée par la CCPH avec l'établissement d'un plan de financement sur les investissements à prévoir et des priorités clairement établies pour aboutir à une offre de loisirs 4 saisons.

Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité.

- DONNE ACTE de la tenue du débat sur le rapport d'observations de la CRC quant à la gestion de la CCPH sur les exercices 2011 à 2017.

QUESTIONS DIVERSES

1. Positionnement sur demande soutien financier restauration Notre Dame de Paris : après débat, le Conseil municipal estime que chacun, à titre personnel, peut décider de faire un don et se prononce contre le versement d'une subvention par 10 voix, 1 voix pour et 1 abstention.
2. Bureau de poste : les travaux de réparation, suite à une tentative de cambriolage, sont en cours de finition et le service a ré-ouvert ses portes le 24/06 après-midi.

La séance est levée à 21h06.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Thierry REBERE

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.